

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

**MINISTERE
DE L'AGRICULTURE**

**MINISTERE
DES RESSOURCES ANIMALES**



**STRATEGIE OPERATIONNELLE DE CROISSANCE DURABLE
DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

**DOCUMENT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES
A L'HORIZON 2010**

Décembre 1997

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION.....	01
I CONTRIBUTION DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE AUX GRANDS OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DEFINIS PAR LE GOUVERNEMENT.....	04
II LES PROFILS DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN L'AN 2010	04
III LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.....	07
3.1 Favoriser le développement d'une économie de marché en milieu rural.....	07
3.2 Moderniser les exploitations agricoles et d'élevage.....	09
3.3 Favoriser la professionnalisation des acteurs.....	13
3.4 Assurer une gestion durable des ressources naturelles.....	14
3.5 Accroître la sécurité alimentaire.....	17
3.6 Le rôle de l'Etat.....	19
CONCLUSION.....	21

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADP	:	Assemblée des Députés du Peuple
CEDEAO	:	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	:	Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols
CONAGES.E.:		Conseil National pour la Gestion de l'Environnement
CSPPA	:	Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles
DFN	:	Domaine Foncier National
DOS	:	Document d'Orientations Stratégiques
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
KCAL/PERS./J. :		Kilocalories par personne par jour
KG/PERS./An	:	Kilogrammes par personne par an
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PANE	:	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAS	:	Programme d'Ajustement Structurel
PASA-I	:	Programme d'Ajustement du Secteur Agricole Phase I
PASEC-T	:	Programme d'Ajustement Sectoriel des Transports
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PISAE	:	Programme d'Investissement dans les Secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PNGT	:	Programme National de Gestion des Terroirs
RAF	:	Réorganisation Agraire et Foncière
SFD	:	Système de Financement Décentralisé
SIM	:	Système d'Information sur les Marchés
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

L'économie burkinabé repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture et de l'élevage qui fournissent à eux seuls plus de 30% du Produit Intérieur Brut et assurent 80% des exportations totales. La fraction économiquement active de la population est employée à 86 % dans l'agriculture et l'élevage, 5,8 % dans les autres activités rurales, 4 % dans l'industrie et l'artisanat urbain et 4,2 % dans les services.

Mais la principale caractéristique des secteurs de l'agriculture et de l'élevage est leur faible productivité.

En effet, l'agriculture est largement dominée par de petites exploitations familiales de 3 à 6 ha avec 3 à 5 actifs agricoles. C'est avant tout une agriculture de subsistance basée sur les céréales (sorgho, mil, maïs) qui occupent 88 % des superficies cultivées annuellement; les cultures de rente (coton, arachide, sésame, etc.) occupent 12% des superficies cultivées annuellement. De plus, la faible utilisation des engrais et pesticides (sauf dans le cas du coton), le faible niveau d'équipement (environ 30% de taux de pénétration de la culture attelée) et l'application très limitée des technologies mises au point par la recherche se traduisent par des rendements médiocres très sensibles aux aléas climatiques.

En ce qui concerne l'élevage, la conduite extensive des troupeaux demeure de loin le type le plus dominant. La productivité par animal reste faible: la production laitière est en moyenne de 1,7 litre/jour pour les bovins pendant 180 jours de lactation alors qu'il est possible d'atteindre 4 à 10 litres/jour en 280 jours, (voire 300 jours) de lactation avec une bonne alimentation (apportée en complément aux pâturages naturels) doublée d'un bon suivi sanitaire. Le poids moyen de la carcasse est de 113 kg pour le bovin, 9 kg pour l'ovine et 8 kg pour le caprin alors que cette moyenne peut être augmentée respectivement à 150 kg, 15 kg et 12 kg.

L'agriculture et l'élevage sont avant tout tributaires de conditions pédo-climatiques défavorables. Les précipitations sont très irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace. Les sols sont pauvres en matière organique et indiquent dans leur majorité des carences en phosphore et en azote. Les terres à vocation agricole sont estimées à 8.900.000 ha dont environ 3.500.000 ha (soit 39%) sont cultivés annuellement. Mais dans beaucoup de provinces, celles du plateau central notamment, la pression sur les terres agricoles est très forte, avec des coefficients d'intensité culturale largement au-dessus de 50%.

Depuis le début des années 1990, de façon concertée avec les partenaires au développement, des réformes sont mises en oeuvre en vue de créer un environnement institutionnel économique et politique favorable à l'insertion du Burkina Faso dans le contexte nouveau de la mondialisation de l'économie. Compte tenu de leur rôle moteur dans l'économie nationale, et au regard de leurs faibles performances actuelles constatées dans les différentes études diagnostiques, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont au premier plan des préoccupations du Gouvernement. Les tendances négatives doivent être inversées de façon à accroître et soutenir durablement les capacités du Burkina Faso à préserver et à renforcer ses avantages comparatifs dans les nouveaux espaces économiques sous-régionaux en construction, notamment ceux de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Les réformes déjà mises en oeuvre dans le cadre des PAS et du PASA-I ont permis d'enregistrer quelques résultats positifs, mais elles restent des mesures d'urgence qu'il convient de consolider durablement dans l'optique d'une vision à moyen et long terme des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris, avec l'appui de ses partenaires, l'élaboration d'une stratégie opérationnelle de croissance durable des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Cette stratégie qui prend en compte les analyses et les recommandations du projet *Sahel 21, du Sommet Mondial de l'Alimentation* et la *Convention Contre la Désertification* s'inscrit dans la politique globale du Gouvernement, à savoir :

⇒ le choix d'une économie libérale tournée vers le marché

⇒ la poursuite des politiques tendant au respect des grands équilibres macro-économiques et financiers

⇒ le développement humain durable où l'Etat vise à l'horizon 2005 les objectifs ci-après:

- accroissement du revenu par tête de 2,5% à 3% par an, le PIB/tête en termes réels passant de \$ 300 en 1994 à près de \$ 500 en 2005;
- réduction du taux d'analphabétisme de 80% à 60% entre 1994 et 2005;
- réduction de moitié de la fraction des populations vivant en dessous du seuil de pauvreté: 45% de la population a un revenu annuel par tête de moins de 41.099 francs CFA qui est le seuil de pauvreté;

⇒ l'engagement du Burkina Faso au Sommet Mondial de l'Alimentation de réduire de moitié d'ici à l'an 2010, le nombre de personnes vivant en sous-alimentation;

Le processus d'élaboration d'une stratégie opérationnelle de croissance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage comporte plusieurs étapes qui sont:

- le diagnostic approfondi des secteurs de l'agriculture et de l'élevage;
- l'élaboration des fiches de synthèse par filière et par thème;
- l'élaboration de la note d'orientation du plan d'actions de la politique de l'élevage;
- l'élaboration du document d'orientation stratégique;
- l'élaboration du plan stratégique opérationnel (plans d'actions détaillés);
- l'élaboration du programme d'investissement dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

L'analyse diagnostique et l'élaboration des fiches sont achevées. La phase du diagnostic a permis de faire une analyse approfondie des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, d'en dégager les contraintes et potentialités au niveau national et régional, et d'identifier les filières et thèmes principaux de relance de la production agro-pastorale. Ces filières et thèmes ont fait l'objet de fiches qui ont été soumises à l'appréciation des acteurs concernés pour recueillir leurs attentes.

Au regard des étapes ci-dessus énoncées, le Document d'Orientation Stratégique ne reprend pas les analyses faites déjà dans le diagnostic approfondi et dans les fiches de synthèse. Le DOS fixe les grandes orientations politiques assignées aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage pour les dix prochaines années.

Il sert donc de document de référence pour engager le dialogue entre le Gouvernement et les autres partenaires : bailleurs de fonds, opérateurs économiques, société civile. Il doit être complété par l'élaboration de plans d'actions détaillés et de programmes d'investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Le Document d'Orientations Stratégiques (DOS) comprend trois grandes parties :

- I- *Les grands objectifs de développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage*
- II- *Le profil des secteurs de l'agriculture et de l'élevage en l'an 2010*
- III- *Les grandes orientations stratégiques de développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage.*

I- CONTRIBUTION DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE A LA REALISATION DES GRANDS OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DEFINIS PAR LE GOUVERNEMENT

Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage doivent contribuer grandement à l'atteinte des objectifs globaux de développement énoncés ci-dessus. Aussi le Gouvernement s'engage-t-il à faire de la relance de la production agro-pastorale et du développement rural, un des axes majeurs de sa politique en assignant à ces deux secteurs les grands objectifs ci-après:

a) - accroître la production agricole de 10% par an au cours des dix prochaines années;

b) - contribuer à une croissance des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs d'au moins 3% par personne et par an, de manière à améliorer leur niveau de vie et à réduire l'incidence de la pauvreté en milieu rural;

c) - créer les conditions favorables à la disponibilité et à l'accessibilité des populations à une alimentation suffisante et équilibrée: couvrir les besoins calorifiques normaux de 2.500 kcal par personne et par jour contre une couverture actuelle de 2.300 kcal/pers./j, et augmenter la consommation de viande et équivalent viande de 9,3 kg/pers./an actuellement à 21 kg/pers./an qui est la norme minimale de la FAO;

d) - généraliser et renforcer la gestion durable des ressources naturelles par les communautés rurales.

II- LES PROFILS DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE EN L'AN 2010

Les contraintes actuelles des secteurs de l'agriculture et de l'élevage Burkinabè sont d'ordre structurel. Ces contraintes sont aggravées par les aléas climatiques et le manque de professionnalisme des acteurs.

Il est bien évident que l'horizon 2010 est relativement proche pour observer les transformations structurelles rendues nécessaires par l'environnement physique et surtout socio-économique. Néanmoins, avec une volonté manifeste des acteurs (publics et privés), des actions vigoureuses seront mises en oeuvre pour façonner les profils des secteurs de l'agriculture et de l'élevage de manière à faciliter leur insertion dans un espace économique de plus en plus ouvert et à procurer davantage de revenus aux producteurs.

Les profils des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à l'horizon 2010 seront surtout fonction du dynamisme des acteurs (producteurs et opérateurs privés) à répondre aux mesures incitatives prises par l'Etat et à profiter des opportunités existantes sur les marchés.

D'une manière générale, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage seront caractérisés en l'an 2010 par:

- **une orientation plus poussée de la production de l'agriculture et de l'élevage sur les marchés intérieur, sous régional et international**, matérialisée notamment par une proportion significativement plus élevée de producteurs agricoles et d'éleveurs produisant principalement pour le marché, et **une augmentation sensible de la part monétaire des revenus agricoles**;
- **une valorisation plus importante** par le biais des **industries modernes et artisanales de transformation, de conservation et de conditionnement** des produits de l'agriculture et de l'élevage, **localisées de préférence en milieu rural**;
- **une plus grande prise en charge des actions de promotion, d'appui et de services économiques agricoles par les structures communautaires décentralisées, et par les associations professionnelles**, qui deviendront les interlocuteurs privilégiés de l'Etat dans la formulation des politiques sectorielles et la définition des priorités des programmes d'investissements publics dans les deux secteurs;
- **une amélioration sensible du statut économique de la femme rurale** grâce à un accès plus aisé à la terre, aux services financiers, et aux services d'appui techniques et de gestion;
- **l'émergence de nouveaux types d'exploitants agricoles, plus ouverts à l'économie de marché et au progrès technique, matérialisée notamment par une proportion plus élevée de jeunes agriculteurs et d'éleveurs** disposant d'une formation technique et de gestion agricole;
- **une augmentation sensible du niveau des investissements privés** dans la production et la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, dans la production des intrants et matériel agricoles (semences améliorées, engrais diversifiés, produits phytosanitaires, aliments bétail, matériel agricole et d'élevage, produits vétérinaires, etc.)

- ***un changement qualitatif important dans les systèmes de production:***
 - mécanisation agricole très poussée matérialisé par un taux national d'adoption de la culture attelée de plus de 50%,
 - des exploitants soucieux de la fertilité de leurs sols avec une large diffusion des techniques de production et d'utilisation de la matière organique
 - apparition de plus en plus marquée de véritables entreprises agricoles avec une introduction judicieuse de la motorisation agricole (mécanisation des opérations à la ferme pour répondre aux exigences de la productivité et de la qualité des produits en adéquation avec la demande).
 - une plus large application des techniques de *conservation des eaux du sol* et de *protection contre l'érosion* (diguettes anti-érosives, agroforesterie);
 - une plus grande *maîtrise de la gestion de l'eau* par les exploitants des périmètres irrigués;
 - une adoption plus large par les producteurs des *techniques d'alimentation rationnelle du bétail* (fauche et conservation des fourrages naturels, cultures fourragères à double fin à base de céréales à haut rendement, cultures oléagineuses, tubercules, concentrés, sous produits agro-industriels, etc.) pour à accroître les disponibilités alimentaires du cheptel.
 - une bonne gestion des troupeaux avec un recours plus large à la sélection massale et une adoption progressive des techniques d'insémination artificielle et de transferts d'embryons en vue d'améliorer les performances des animaux et la productivité des troupeaux.
 - une plus grande maîtrise des affections majeures (peste bovine, péripneumonie contagieuse, cowdriose, etc.) avec la participation des cabinets privés dans les opérations de prophylaxie dans toutes les provinces avec l'octroi de mandats sanitaires.
 - une plus grande disponibilité et une plus grande accessibilité des aliments bétail suite à une production locale accrue ou à des facilités d'importation.
 - ***une plus grande maîtrise de l'espace agro-pastoral*** par une *application plus généralisée de l'approche « gestion des terroirs »* et une application effective de la RAF, et partant, le recul de *l'agriculture itinérante* et une meilleure organisation de *la mobilité des troupeaux*.
 - ***des productions diversifiées*** reflétant les potentialités de chaque région.

- ***l'existence d'un environnement institutionnel orienté vers la promotion des investissements privés*** dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage avec la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire approprié.

III- LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Six (6) grands axes d'orientation stratégiques ont été dégagés. Il s'agira au cours de la période, pour le Gouvernement, de:

- Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural;
- Moderniser les exploitations agricoles et d'élevage;
- Favoriser la professionnalisation des différents acteurs et renforcer leur rôle;
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles;
- Accroître la sécurité alimentaire;
- Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

C'est autour de ces grands axes que sont définies les orientations stratégiques ci-après.

3.1: Favoriser le développement de l'économie de marché en milieu rural

Le Burkina Faso a opté pour une économie de marché qui oriente et guide les grandes réformes macro-économiques. Les effets positifs attendus de cette option seront d'autant plus significatifs que l'agriculture et l'élevage s'y inséreront largement, compte tenu de leur poids dans l'économie nationale: 30 % du PIB et 86 % de la population active.

Mais de nombreuses contraintes endogènes et exogènes maintiennent les milieux ruraux en marge d'une économie de marché. Parmi les principales contraintes on peut relever:

- la prédominance d'une agriculture de subsistance très faiblement monétisée: le faible niveau des revenus monétaires des ruraux constituent une contrainte majeure au développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage au Burkina Faso. D'après les récentes études menées sur la question, le revenu agricole, en 1994, était estimé pour l'ensemble du pays à 16.311 francs CFA et provenait du coton (29,2%), du bétail (25,8%), du riz (11,4%), de l'arachide (8,9%), des cultures maraîchères et fruitières (7%), du mil (6,2%) et du maïs (5,2%);
- la faiblesse des revenus monétaires en milieu rural qui limite le développement du commerce local et l'accès des producteurs à l'équipement et aux intrants;
- la faiblesse du réseau de communication et la mauvaise circulation, voire l'absence, d'informations relatives aux marchés;
- le manque de professionnalisme des commerçants;
- les difficultés d'obtention, voire l'absence, de financement (crédits) adaptés aux besoins et aux conditions du milieu rural;
- les difficultés de mobilisation de l'épargne rurale;
- le manque ou la perte de compétitivité des produits Burkinabè sur les marchés extérieurs (liés à la qualité et surtout aux surcoûts imputables au transport);

Après la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel (P.A.S, PASA 1, PASEC-T), d'importantes réformes ont été mises en oeuvre ou sont en voie de l'être; de ces réformes on peut relever:

- la libéralisation de la commercialisation et des prix des céréales traditionnelles, et l'élimination de tous les contrôles et restrictions sur les importations et mouvements internes de ces produits;
- la libéralisation du commerce intérieur du riz;
- la libéralisation de la commercialisation et des prix des graines oléagineuses avec l'élimination du monopole de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA), et l'abandon des systèmes y référents (la CSPPA a d'ailleurs été liquidée);
- l'élimination de certaines barrières non tarifaires autres que sanitaires et des taxes à l'exportation des produits animaux;
- la privatisation ou la liquidation de plusieurs entreprises publiques des secteurs de l'agriculture et de l'élevage;
- l'assainissement et la relance de la filière coton;
- l'application par le Burkina du Régime Tarifaire Préférentiel de l'UEMOA;
- la restructuration des ministères chargés de l'agriculture et de l'élevage.

Pour favoriser le développement d'une économie de marché en milieu rural au cours des dix prochaines années les efforts du Gouvernement, en collaboration avec la société civile et les bailleurs de fonds, seront prioritairement orientés vers:

- ***L'amélioration du fonctionnement du marché intérieur par la mise en place d'un système efficace d'information sur les marchés, le développement des infrastructures de communication: l'Etat contribuera à l'entretien et la poursuite de l'aménagement des pistes rurales,*** comme c'est le cas dans le cadre du PASEC-T et des différents projets de développement rural, pour le désenclavement des villages afin d'assurer une plus grande mobilité des produits et des acteurs du développement de l'agriculture et de l'élevage;
- ***L'intensification des recherches en technologies agricoles*** en vue d'appuyer ***l'installation locale d'unités industrielles ou semi-industrielles de transformation pour une plus grande valorisation*** des produits des secteurs de l'agriculture et de l'élevage;
- ***L'amélioration de l'offre de financement des activités du monde rural:***
 - *création d'un cadre institutionnel et réglementaire propice au développement du système de financement décentralisé (SFD)* pour accompagner le développement du commerce villageois: les expériences récentes en matière de collecte d'épargne et de financement par des structures financières de proximité révèlent que ce type de système financier bénéficie de la confiance des populations rurales;
 - *accroissement du financement du secteur de l'élevage par la prise en compte des spécificités* des productions animales et de leurs circuits de commercialisation;
 - *plus grande implication des banques privées classiques* dans le financement des producteurs et éleveurs *en complémentarité avec le SFD*
- ***le renforcement et l'amélioration des prestations en matière de conditionnement et de contrôle de qualité des produits destinés à l'exportation*** pour préserver et améliorer leur compétitivité sur les marchés;

- la formulation et la mise en oeuvre d'une *politique d'encouragement des travailleurs Burkinabè émigrés ("diaspora") à investir* dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage
- *le renforcement et le développement de produits à vocation commerciale partout où cela est possible et selon les avantages comparatifs*: il est possible de développer des productions végétales et animales à valeur ajoutée élevée. L'Etat continuera d'encourager le développement et l'intensification du coton dans le Sud-Ouest et dans les régions où les conditions le permettent; les fruits et légumes et d'autres produits tels le sésame, le niébé, le soja, le maïs, les tubercules, le sorgho rouge, etc. bénéficieront de mesures incitatives pour leur développement comme culture de rente.
- *l'intensification et la diversification de la production animale pour la rendre plus compétitive*: des efforts seront entrepris pour favoriser l'extension des systèmes de crédit à tous les acteurs en amont comme en aval (producteurs, commerçants, transporteurs, transformateurs, exportateurs).

3.2. Moderniser les exploitations agricoles et d'élevage

L'ambition de relancer la croissance des secteurs de l'agriculture et de l'élevage ne peut se réaliser sans une attention particulière à la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage.

Cependant, les contraintes auxquelles font face les exploitations sont multiples et varient selon les types d'exploitations et selon les régions.

Au niveau national, elles peuvent cependant être résumées comme suit :

- le faible niveau des revenus monétaires qui ne permet pas à la majorité des producteurs d'accéder au crédit, aux intrants et aux équipements pour moderniser leurs exploitations.
- l'insécurité foncière des exploitations, ou des individus au sein des exploitations (cas des femmes, des jeunes et des immigrants) constitue autant de blocages à l'investissement agricole et d'élevage dans certains endroits.
- l'insécurité des élevages périurbains du fait de leur non prise en compte dans les schémas d'aménagement des villes;
- l'insuffisance des contrôles de qualité des intrants agricoles et zootechniques et des produits vétérinaires, produits localement ou importés, expose les producteurs agricoles et les éleveurs à des risques sans garanties de dédommagement;
- le faible niveau de technicité des producteurs, fortement corrélé avec l'état d'analphabétisme de la grande majorité, est souvent à la base d'une mauvaise gestion des intrants, notamment les produits phytosanitaires et vétérinaires dont une mauvaise utilisation peut avoir des incidences catastrophiques sur les résultats;

- le faible niveau de fertilité des sols pose aujourd'hui le problème de sa restauration, donc de la recapitalisation des sols en tant que capital productif.
- l'importance du risque climatique hypothèque fortement la rentabilité des investissements et des intrants et accroît l'insécurité alimentaire dans une grande partie du pays.
- du faible niveau d'organisation des exploitants et de leur mauvaise gestion de l'eau résulte une valorisation insuffisante des aménagements irrigués;
- le faible développement de l'agro-industrie ne permet pas de valoriser les produits animaux et végétaux par la transformation ;
- le faible niveau d'utilisation des semences sélectionnées, des équipements et des races d'animaux améliorées ;
- la faible productivité des troupeaux liée à l'insuffisance des actions sur les races animales élevées ; cette contrainte est liée également à la faiblesse de la recherche zootechnique et vétérinaire ainsi qu'à une insuffisance de référentiel technique et de transfert technologique en matière de vulgarisation ;
- la disponibilité limitée d'alimentation pour le bétail due à un emploi inadéquat des sous produits agro-industriels et à un faible développement des cultures fourragères ; en outre, les pâturages naturels, très importants et riches en hivernage, deviennent rares et pauvres en saison sèche ;
- les limites à l'intensification dues à la persistance des grandes maladies infectieuses et des parasitoses (Péripneumonie Contagieuse Bovine, Tuberculose, Brucellose, Pseudo-peste Aviaire, Trypanosomoses, Cowdriose, ...) ;
- le manque de spécialistes de la production animale faisant recours à l'assistance technique ponctuelle et très coûteuse ;
- la **faible mobilisation de l'eau** pour les besoins de l'agriculture et de l'élevage.

Pour lever ces contraintes, le Gouvernement, sur la base de la diversité régionale et des types d'exploitations, a fixé les orientations suivantes :

favoriser le développement de circuits privés efficaces d'approvisionnement et de distribution des équipements et des intrants: le Gouvernement procédera à la révision des tarifs douaniers et fiscaux applicables aux équipements et intrants agricoles et d'élevage, et veillera par ailleurs à assurer le contrôle de qualité. De même, des dispositions seront prises pour améliorer les capacités organisationnelles et gestionnaires du monde rural pour qu'il puisse prendre en charge les fonctions d'approvisionnement et de commercialisation. Pour ce faire, le Gouvernement procédera à la révision de la *Loi portant organisation et fonctionnement des coopératives et des groupements* et mettra en place des mécanismes nécessaires à leur appui. Le **code des investissements agricoles** en élaboration complétera les autres mesures incitatives qui ont été déjà prises dans le nouveau code des investissements.

- **Favoriser le renforcement, la professionnalisation et la décentralisation du crédit:** la mise en oeuvre du plan d'action pour le financement du monde rural permettra d'améliorer l'accès des populations rurales aux services financiers classiques et décentralisés, d'organiser l'offre des services financiers et de renforcer le professionnalisme dans la gestion des systèmes financiers décentralisés.
- Favoriser le développement de ***l'artisanat de production d'équipements agricoles et d'équipements de transformation locale des produits*** de l'agriculture et de l'élevage: la disponibilité locale d'équipements et de pièces de rechange à moindre coût est un facteur favorable au développement des productions végétales et animales. Aussi, l'Etat favorisera la production artisanale par des activités d'information/formation et d'appui conseil.
- **Renforcer et étendre l'approche gestion des terroirs :** approche basée sur la participation et la responsabilisation des populations rurales considérées comme les principaux acteurs du développement. Outre la mise en oeuvre des différents projets provinciaux à vocation gestion des terroirs, des négociations sont en cours pour une deuxième phase du programme national de gestion des terroirs en vue de renforcer cette approche. Dans les régions où le revenu monétaire est faible et irrégulier, le Gouvernement étudiera la possibilité d'intégrer à cette démarche participative des aides spécifiques à la régénération des sols et des pâturages (aménagement, enrichissement, amendement) et à l'équipement (charrettes, culture attelée, matériel d'élevage), de façon à rendre possible cette régénération et à desserrer les contraintes d'équipement pour les exploitations qui sont prêtes à en tirer parti. Les solutions retenues devront être conçues pour ne pas nuire au développement des circuits commerciaux et financiers privés, mais, au contraire, s'appuyer sur eux.
- **développer les filières animales et végétales :**
 - Les filières lait, viande, volailles, cuirs et peaux seront développées par le moyen de la *sélection massale* sur les races locales et l'amélioration génétique avec des *races exotiques stabilisées et adaptées aux conditions locales*. Par ce biais, il est possible d'augmenter de manière significative la production laitière, d'améliorer la production et la qualité des viandes destinées aux grands centres urbains et à l'exportation, d'augmenter le format des animaux de trait et d'améliorer la production et la qualité des cuirs et peaux. Par ailleurs, les *filières avicoles* seront développées en s'appuyant sur le savoir faire paysan et des programmes conséquents de lutte contre les principales maladies aviaires.
 - Le développement des filières végétales (céréales, riz, coton, oléagineux, fruits et légumes) se fera par un système d'information/formation, d'appui-conseil des acteurs et du contrôle de la qualité des produits dans un cadre institutionnel propice. L'attention sera aussi portée sur les cultures dont l'émergence aux plans économique et commercial est de plus en plus perceptible (oseille à "bissap", niébé, sésame biologique...). Le plan semencier national sera mis en oeuvre pour mieux organiser la production et la distribution des semences améliorées.

poursuivre et renforcer les programmes de conservation des eaux et des sols et de mobilisation des ressources en eaux ("boulis", mares, rivières, fleuves, nappes souterraines) à des fins pastorales et agricoles, et renforcer les services d'agrométéorologie pour une meilleure gestion des aléas climatiques au niveau des producteurs.

- **accroître les ressources alimentaires** pour les animaux *sur la base de la fauche et conservation du pâturage naturel, du développement de cultures céréalières et protéagineuses à double fin (maïs, sorgho, niébé, soja, tubercules...)* et du développement de cultures fourragères pures en commençant par les essences locales (Andropogon gayanus...);
- **améliorer la santé animale et publique avec la participation du secteur privé** par :
 - le dépistage et l'application des mesures de prophylaxie concernant notamment la tuberculose et la brucellose ;
 - la couverture vaccinale contre la Péripleurmonie contagieuse bovine et le traitement des autres affections majeures telle la cowdriose ;
 - le diagnostic précoce et précis des affections émergentes ainsi que le contrôle de qualité des aliments et denrées d'origine animale;
 - la lutte contre les mortalités des volailles, en particulier contre celles des pintadeaux.
 - le renforcement et l'application de la police zoosanitaire
- **doter les aménagements pastoraux d'un cadre juridique clair** pour permettre la modernisation progressive de l'élevage ; le code pastoral en élaboration fixera les conditions d'accès aux investissements que le gouvernement va entreprendre. La cartographie de l'élevage devra présenter *trois grandes zones de spécialisation*:
 - une *zone de naissance* couvrant essentiellement la région du Sahel qui a vocation pour un élevage pastoral intégral avec des conditions sanitaires favorables;
 - une *zone de réélevage* et d'embouche correspondant au Plateau Central;
 - une *zone d'élevage intensif* associé aux cultures végétales. Elle correspondra essentiellement aux régions Ouest et Sud où la création de fermes agricoles modernes s'appuyant sur l'élevage intensif devra être encouragée par des mesures incitatives particulières.

Par ailleurs, *l'élevage périurbain* sera également favorisé: sécurisation par une prise en compte dans les schémas directeurs des agglomérations urbaines.
- **encourager la fixation des jeunes dans leurs terroirs**: favoriser l'accès des jeunes ruraux à la terre et encourager leur insertion dans les filières de production économiquement porteuses. L'Etat, par des mesures incitatives en collaboration avec ses partenaires, apportera son soutien à la *promotion des activités économiques, socioculturelles et sportives des jeunes ruraux dans leur milieu*, soit directement dans la production, soit dans les secteurs d'appui en amont ou en aval.
- **développer par la formation une expertise nationale suffisante** pour soutenir les initiatives des promoteurs et favoriser le transfert technologique en vue d'accroître la technicité des producteurs: un programme pluriannuel de formation sera élaboré sur la base des besoins des acteurs publics et privés et mis en oeuvre avec le concours des partenaires financiers.
- **développer une recherche efficace et adaptée aux besoins des producteurs**: le gouvernement a déjà adopté un plan stratégique de la Recherche. Dans cette optique, la recherche - développement formulera les thèmes de recherche en matière de productions végétale et animale, d'équipements et intrants agricole et d'élevage à partir du diagnostic participatif conduit dans les exploitations.

Les opérateurs privés et les organisations paysannes seront impliqués dans la démultiplication et la vulgarisation des produits de la recherche en fonction de *la typologie des exploitations*.

3.3. Favoriser la professionnalisation.

La faiblesse des organisations professionnelles des agriculteurs et des éleveurs a constitué jusqu'à maintenant un frein important à l'évolution des secteurs de l'agriculture et de l'élevage. L'objectif principal de la professionnalisation est d'assurer à terme la prise en main par les producteurs de leurs intérêts économiques. Cette professionnalisation va de pair avec le désengagement de l'Etat, dont la présence excessive a pu entraver l'initiative privée. Il consiste en un transfert de compétences et de responsabilités, vers des organisations professionnelles qu'il convient d'aider à s'organiser et à se renforcer au plan technique et en matière de gestion.

Dans ces conditions, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- Au niveau des producteurs, ***favoriser l'émergence et apporter un appui à l'organisation et au renforcement des organisations professionnelles des agriculteurs et des éleveurs***: l'agriculture et l'élevage burkinabè sont appelés à dépasser le cadre de la subsistance et à aborder l'ère de l'entreprise. Ce tournant décisif peut être fortement facilité par la présence de producteurs organisés dans le cadre d'une structure faîtière remplissant les conditions de représentativité, d'autonomie et de défense des métiers agricoles et d'élevage. Dans ce cadre, la nouvelle Loi portant organisation et fonctionnement des coopératives et groupements constituera un cadre juridique approprié pour les producteurs agricoles et d'élevage. En outre, des activités d'information, de formation et d'appui-conseil basées sur une approche participative prenant en compte les besoins réels des concernés seront des ressources-clés pour la professionnalisation des producteurs. A l'effet de permettre l'émergence d'un organe de promotion des métiers agricoles et d'élevage, le gouvernement encouragera la mise en place d'un organe de concertation et de participation des producteurs à la promotion de leurs activités. Cet organe, ***chambre d'agriculture et d'élevage*** ou autres selon leur choix, devra être un *outil puissant de professionnalisme et de dialogue* des producteurs agricoles avec les acteurs des autres secteurs d'activités économiques.
- Au niveau des autres intervenants en amont et en aval, ***favoriser la professionnalisation des acteurs du secteur privé en matière d'approvisionnement, de commercialisation, de transformation et de financement***: dans le cadre du désengagement de l'Etat et *du processus de décentralisation en cours*, les différents acteurs privés auront une place de choix dans l'ensemble des opérations de développement et de leurs services d'accompagnement. L'Etat apportera son appui à toutes les unités économiques ayant pris la relève des fonctions jadis assumées par lui, afin de renforcer leur compétitivité au niveau national et sous-régional. Aussi il fournira son appui à la privatisation de la profession vétérinaire et soutiendra toutes les initiatives.

Une telle politique vise le renforcement du rôle du secteur privé dans le développement des principales filières animales et végétales. Le Burkina Faso en tirera des avantages économiques certains, ce qui lui permettra de consacrer les ressources publiques au développement des infrastructures sociales, au renouvellement de son patrimoine productif et à la protection de son environnement.

- La réglementation que l'Etat mettra en place, en concertation avec les partenaires du secteur privé et les organisations propres des producteurs, veillera à assurer une *concurrence ouverte, loyale et responsable* à l'égard des intérêts du monde rural. Dans ce sens, les parties prenantes devront convenir d'une **charte de bonne conduite**.

3.4 Assurer une gestion durable des ressources naturelles

Le constat global est que la performance de l'agriculture et de l'élevage burkinabè est fortement tributaire d'un environnement qui subit une dégradation accélérée depuis près de trois décennies. A cet égard, la conservation et la gestion des ressources naturelles, la recapitalisation de la fertilité des sols, la lutte contre la désertification et la sécurisation foncière sont les axes d'orientation de la stratégie définie pour une gestion durable des ressources naturelles.

Des multiples contraintes identifiées qui s'opposent à la gestion durable des ressources naturelles, on peut retenir les principales ci-après:

- La fragilité des écosystèmes causée par les effets conjugués de la sécheresse, de l'érosion hydrique ou éolienne, de l'action de l'homme (feux de brousse, coupes incontrôlées du bois, cultures itinérantes sur brûlis, surpâturage, divagation des animaux, etc.);
- La forte croissance démographique créant une pression de plus en plus forte sur le patrimoine productif et provoquant par la même occasion des contraintes dans la gestion des ressources naturelles;
- La pauvreté naturelle des sols aux bilans minéraux négatifs, aggravée par la pratique d'une agriculture "minière", céréales notamment, utilisant très peu d'engrais minéraux et autres facteurs de production dont les coûts élevés sont de plus en plus inaccessibles à la majorité des producteurs;
- La concurrence accrue entre agriculteurs et éleveurs sur les ressources en sols et en eaux, conduisant souvent à des situations conflictuelles;
- Les conflits fonciers, en milieu rural notamment, engendrés par des difficultés de cohabitation entre autochtones et migrants ou entre éleveurs et agriculteurs et ceux créés par la juxtaposition de règles modernes (Loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996 portant Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso) et traditionnelles (survivance des Régimes coutumiers) de gestion des ressources naturelles. Cette situation engendre une insécurité foncière pour les migrants et plus particulièrement les groupes vulnérables de femmes et de jeunes;

- *l'état de pauvreté* des producteurs agricoles et des éleveurs et les *pesanteurs socioculturelles* du milieu rural;
- Le faible taux d'adoption des innovations techniques par les producteurs et l'utilisation de méthodes culturales peu performantes, contribuant grandement à la dégradation de l'environnement;

Afin de desserrer toutes ces contraintes et permettre la relance effective de la production agro-pastorale, le Gouvernement se propose de :

- ***favoriser la recapitalisation de la fertilité des sols:*** la stratégie de gestion intégrée de la fertilité des sols en finalisation est partie intégrante de celle en cours sur la croissance agricole durable. Elle accorde une place de choix à l'utilisation à grande échelle du Burkina Phosphate comme fumure de fond en association avec les techniques complémentaires (matière organique, CES/DRS , etc.).

Il s'agit d'une action de grande envergure devant permettre la régénération des sols cultivés et de créer les conditions pour une sédentarisation et une intensification des productions agricoles et d'élevage.

La stratégie opérationnelle de mise en oeuvre de cette action de grande envergure existe et un projet pilote est en cours de formulation avec la contribution de nos partenaires au développement.

- ***Lutter contre la désertification:***

Le Burkina Faso s'est très tôt engagé dans la protection de l'environnement. Déjà en 1970 il avait élaboré et mis en oeuvre le Programme National de Lutte contre la Désertification qui sera suivi du lancement des "Trois Luittes" en 1985 contre les feux de brousse, la coupe abusive du bois et la divagation des animaux;. Plusieurs autres actions seront menées à travers le *Plan National de lutte contre la désertification* (1986), le *Programme National de Gestion des Terroirs* (1992).....etc.

Le Burkina Faso, pays fortement touché par le phénomène de la désertification, a signé et ratifié la *Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification* adoptée le 17 Juin 1994 à Paris.

Conformément aux recommandations de Rio et plus particulièrement aux dispositions de l'Agenda 21, le *Conseil National pour la Gestion de l'Environnement (CO.NA.GES.E.)* a été créé pour le suivi de leur mise en oeuvre au plan national. Le CONAGES.E qui est en outre chargé de la capitalisation et de la diffusion des informations environnementales coordonne actuellement l'élaboration du *Programme d'Action National de lutte contre la Désertification du Burkina* (instrument de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification) et de la *Convention sur la Biodiversité*.

Toutes ces actions de lutte contre la désertification s'inscrivent dans le cadre global du *Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE)* qui constitue l'Agenda 21 du Burkina, outil d'orientation de la politique gouvernementale en matière d'environnement. Le Gouvernement maintiendra cette orientation pour les années à venir tout en développant l'approche participative et pluridisciplinaire qui responsabilise les communautés rurales pour une bonne gestion du capital forestier et des pâturages prenant en compte la problématique foncière.

- **Responsabiliser les populations pour une meilleure gestion des ressources naturelles:**
Partant du constat de résultats mitigés des projets de développement de type productiviste, le Burkina Faso a élaboré, testé et mis en oeuvre à partir de 1992 une approche de développement rural dite "*Gestion des Terroirs*". *L'approche qui se veut participative, multisectorielle, pluridisciplinaire, concertée, ascendante et décentralisée au niveau villageois, place au centre de sa démarche les communautés rurales qu'elle responsabilise entièrement pour la gestion des ressources naturelles du terroir ainsi que l'identification et la réalisation de petits projets de développement socio-économique au niveau local.* Elle a été expérimentée par une quarantaine de projets et le bilan fait en 1995 est largement positif. Le Gouvernement, fort de ces résultats, proposera à ses partenaires financiers une *extension géographique de cette approche* pendant la deuxième phase du PNGT en préparation, l'objectif étant de couvrir à l'horizon 2010 *les huit mille (8000) villages* du pays.

Le processus de décentralisation en cours vient renforcer cette stratégie de participation des populations au développement des différentes localités. Toutes ces dispositions devront, à court terme, favoriser le *développement de la coopération décentralisée* et la mise en place des systèmes de financement décentralisé.

Un vaste programme de cartographie pédologique du pays par province, aux échelles de 1/50.000e et 1/100.000e, pour un *inventaire exhaustif des ressources en sols* est également en cours. Il permet de *déterminer les aptitudes culturales des terres et de mieux orienter les actions de mise en valeur.*

- **Renforcer la sécurisation foncière:**

Avec l'accroissement de la population et l'augmentation du cheptel, la pression sur le foncier devient de plus en plus forte, exacerbant la concurrence sur cette ressource naturelle et créant des conflits et une insécurité foncière croissante. Pour favoriser les aménagements et les investissements productifs et faciliter à tous l'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le Gouvernement a entrepris dès 1984 une refonte totale de la législation foncière. Ainsi, en plus de la Loi portant RAF qui organise l'aménagement et la gestion du Domaine Foncier National (D.F.N.), des textes de loi (codes) régissant des secteurs spécifiques ont été pris:

- Code de l'environnement;
- Code forestier;
- Code minier.
- Code de l'eau

D'autres sont en cours d'élaboration;

- Code pastoral;
- Code des investissements agricoles;
- **le plan foncier rural:** *l'expérience en cours actuellement au ganzourgou* (dans le cadre du Projet de Développement Local du Ganzourgou: PDL/G) sera prise en compte dans les activités de la deuxième phase du PNGT.

Toute cette législation, harmonisée avec le processus de décentralisation en cours, vise à assurer la sécurisation foncière aux exploitants, condition sine qua non à l'intensification effective des productions agricoles et de l'élevage. Une vaste campagne d'information sur ces différentes lois sera menée pendant l'année 1998.

En ce qui concerne les zones aménagées par l'Etat, des dispositions seront prises en vue de délivrer aux producteurs installés sur ces périmètres, des titres de jouissance garantissant leur sécurisation foncière et l'utilité publique ayant justifié l'aménagement

3.5 Accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle

⇒ Les caractéristiques de l'offre alimentaire

Au Burkina Faso, l'offre alimentaire provient essentiellement de la production intérieure à laquelle viennent s'ajouter les importations sous forme commerciale ou d'aide alimentaire. Cette offre présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- une production alimentaire par tête variable d'une année à l'autre. Sous l'effet de la croissance démographique, la progression de la production alimentaire, ramenée en terme de production par habitant connaît des variations d'une année à l'autre avec une tendance à la baisse durant les cinq dernières années. De nombreuses provinces au Nord et dans le plateau central sont chroniquement déficitaires en céréales vivrières du fait de l'insuffisance aussi chronique des productions locales.
- une part importante de la production céréalière *dans la ration alimentaire des ruraux*; ils connaissent non seulement la sous alimentation, mais également la mal nutrition avec de faibles consommations de lait, d'oeufs, de viande, de poissons et de fruits et légumes.

⇒ Les caractéristiques de la demande alimentaire

La demande alimentaire au Burkina Faso est caractérisée par :

- le niveau de satisfaction des besoins alimentaires encore trop bas : le faible niveau des disponibilités alimentaires ne couvre pas les besoins calorifiques journaliers jugés normaux de 2.500 kcal/pers./j. (norme internationale); la couverture actuelle des besoins est estimée à 2.300 kcal/pers./j. La consommation de viande et équivalent viande actuellement estimée à 9,3 kg/pers/an reste largement en deçà de la norme minimale de la FAO (seuil de carence) qui est de 21 kg/pers./an.
- l'importance des céréales dans les modèles de consommation : la consommations nationale moyenne de céréales est estimée depuis 1960 à 190 Kg par an et par personne avec une forte disparité entre milieu urbain (141 kg) et milieu rural (185,5 kg). En terme de calories, les céréales fournissent plus des 2/3 (environ 67%).
- l'évolution croissante de la consommation des céréales importées (riz et blé) : en zone urbaine, les céréales locales représentent 50% environ de la consommation totale céréalière, le reste étant couvert par le riz, le blé et autres céréales.

⇒ Les contraintes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les caractéristiques de la sécurité alimentaire montrent que la situation alimentaire au Burkina demeure encore préoccupante. Les causes essentielles de cette situation sont :

- les difficultés du Burkina à couvrir ses besoins alimentaires par la production interne: les besoins alimentaires augmentant plus rapidement que la production alimentaire, il en résulte très souvent des bilans déficitaires nécessitant le recours aux importations et aux aides alimentaires;
- le transfert des habitudes alimentaires qui se traduit par une demande croissante de riz qui, à défaut de production locale suffisante, doit être satisfaite par les importations.
- les difficultés d'accès aux produits alimentaires de première nécessité: l'accès des ménages et des individus à l'alimentation se pose de plus en plus en terme de revenu, de répartition du revenu, de quantité, de qualité et d'approvisionnement. L'enclavement constitue également un facteur limitant à l'accès des produits alimentaires.
- la **méconnaissance générale d'une alimentation équilibrée et la faiblesse de l'éducation nutritionnelle.**

La croissance de la production agricole est certes le facteur essentiel pour assurer la sécurité alimentaire des populations, mais il n'est pas suffisant.

Pour lever les contraintes de la sécurité alimentaire, l'Etat s'emploiera à :

- élaborer **une stratégie de sécurité alimentaire des zones chroniquement déficitaires axée sur:**
 - la promotion de cultures à cycle court et à double usage(alimentation humaine et animale) comme le niébé;
 - le développement des cultures de contre saison autour des plans d'eau existants dans ces zones (cultures maraîchères intensives);
 - la promotion des activités génératrices de revenus: artisanat, petit élevage (embouche de petits ruminants, aviculture, etc.);
 - etc.
- **établir des bilans vivrier et alimentaire** en lieu et place du bilan céréalier actuel qui reste insuffisant pour cerner les besoins alimentaires réels des populations;
- soutenir la réalisation d'études visant à **actualiser la norme officielle de consommation** de 190 kg par personne et par jour qui date depuis 1960, et le niveau des besoins calorifiques estimé aujourd'hui à 2.300 kcal par personne et par jour.
- **promouvoir les créations culinaires et d'aliments nouveaux;**

- *renforcer l'éducation nutritionnelle* des populations de manière à favoriser la consommation d'aliments variés;
- *renforcer l'efficacité du système d'information sur les marchés* (SIM, bourses...); encourager *la collecte, le traitement et une large diffusion des informations relatives aux flux* intérieurs et frontaliers des denrées alimentaires, notamment les céréales.
- *élaborer des politiques et programmes adaptés aux groupes particulièrement défavorisés*;
- *encourager le développement de systèmes de crédits adaptés aux conditions et aux réalités du milieu rural*;
- favoriser le *développement des réseaux locaux de distribution et d'approvisionnement* des produits alimentaires;

3-6 Recentrer le rôle de l'Etat et favoriser l'initiative privée dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage

La finalité de l'intervention de l'Etat est de créer des conditions favorables du développement afin d'améliorer les niveaux de vie des populations rurales. Après une politique du « tout Etat » (promoteur et acteur) qui a montré ses limites, l'Etat, à travers les réformes entreprises depuis 1991 dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) s'est engagé dans la recherche d'action conjuguées et complémentaires avec tous les acteurs du développement.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'élan pris par l'Etat dans la mise en oeuvre des réformes et mesures à même de faciliter l'émergence de nouvelles capacités et d'accompagner l'effort de l'ensemble des acteurs.

A terme, les réformes et mesures en cours devront permettre de lever la plupart, voire effacer, des entraves actuelles à la croissance agricole et dont les principales sont :

- l'environnement réglementaire et fiscal peu favorable au développement du secteur privé agricole;
- l'inexistence à l'heure actuelle d'un secteur privé apte à assurer les tâches que l'Etat est prêt à lui transférer ;
- les difficultés de financement et d'approvisionnement en intrants et équipements agricoles ;
- le faible niveau d'intensification des productions végétales et animales ;
- la persistance de la vision de " *l'Etat providence* " tant des ruraux que de beaucoup d'animateurs de l'Administration;
- l'insuffisance des statistiques agro-pastorales et leur faible fiabilité.

En vue de lever les différentes contraintes, les grandes orientations de l'Etat seront de:

- poursuivre *le désengagement progressif et responsable de l'Etat* des activités de production et de commercialisation et leur *transfert au secteur privé* : opérations de crédit d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles et d'élevage, fourniture de

services au monde rural (certains actes de la profession vétérinaire, conseils agricoles, etc.). Le désengagement de l'Etat doit être préparé pour ne pas créer un vide préjudiciable aux différents acteurs; *ce désengagement doit être accompagné d'une stratégie de développement du secteur privé*;

- ***réguler les mécanismes du marché et arbitrer l'affectation des ressources*** : le gouvernement prendra la mesure des forces économiques et fera des choix stratégiques pour *une plus grande synergie* des forces vers des *objectifs communs* en vue de *maximiser le bénéfice collectif*. Les besoins de régulation apparaîtront nécessairement à *cause de la diversité et de la multiplication des acteurs et des échanges* avec parfois des *intérêts antagonistes*
- ***poursuivre les réformes institutionnelles*** déjà engagées dans le cadre du PASA, en particulier les privatisations et la libéralisation du commerce et des prix;
- ***repenser la logique d'intervention des projets*** en accordant une *attention particulière à leurs impacts, leur durabilité et les voies et moyens pour assurer une relève efficace de l'Etat*;
- ***développer les ressources humaines par une meilleure gestion et par l'alphabétisation et la formation des acteurs du développement***;
- ***recentrer le rôle de l'Etat sur les missions exclusives de service public*** et à titre transitoire sur certaines missions non exclusives non encore assurées par le secteur privé. Ainsi, l'Etat exercera ses prérogatives à travers les *fonctions d'orientation, de suivi et d'évaluation, de réglementation et de contrôle, et d'appui-conseil* en vue de *susciter l'adhésion du secteur privé au développement du secteur agricole*. Pour ce faire, les Départements en charge de l'Agriculture et des Ressources Animales seront *restructurés*; *les nouveaux organigrammes privilégieront la déconcentration des services avec plus d'effectifs au niveau régional et provincial pour mieux répondre aux attentes des producteurs et de leurs organisations*; *l'appui-conseil sera diversifié et modulé en fonction des filières et des types d'exploitations*.
- le renforcement de la recherche agricole, zootechnique et vétérinaire en vue de mettre à la disposition des producteurs des techniques performantes et des variétés et races productives et répondant aux exigences de la demande intérieure et extérieure.

Certaines mesures d'accompagnement telles le développement des infrastructures de communication, la concertation à tous les niveaux, la maîtrise de l'eau, ***l'amélioration de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques afférentes aux activités dans les deux secteurs***, le développement des structures de commercialisation des produits, la prise en compte des zones rurales dans les schémas directeurs d'électrification, seront mises en oeuvre concomitamment pour permettre un développement harmonieux et conséquent de l'agriculture et de l'élevage.

CONCLUSION

Pour consolider les acquis du Programme d'ajustement Structurel, le Burkina Faso à travers l'élaboration d'une stratégie de développement pour les secteurs de l'agriculture et de l'élevage veut mettre à profit les opportunités qu'offrent la mondialisation de l'économie et l'intégration économique sous-régionale pour relancer durablement sa croissance économique. Le présent Document d'Orientation Stratégique est donc conçu pour mobiliser et orienter les actions du Gouvernement en matière de développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage à l'horizon 2010.

La stratégie de croissance desdits secteurs devant viser le long terme dont 2010 n'en constitue qu'une première étape, une évaluation, vers l'an 2005, des actions qui seront mises en oeuvre, permettra de procéder aux ajustements en vue de l'élaboration d'une seconde phase qui visera l'horizon 2020. Une seconde évaluation des actions vers 2015 permettra d'envisager la troisième phase pour l'horizon 2030, et ainsi de suite.

La mise en oeuvre d'une telle stratégie suppose l'implication de tous les acteurs : Etat, Bailleurs de fonds, Privé, ONG, Société civile.

Les différentes orientations ainsi définies de façon concertée feront l'objet **de plans d'action détaillés**. Le **financement de ces plans** se fera à travers des **programmes d'investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (PISAE)**.

